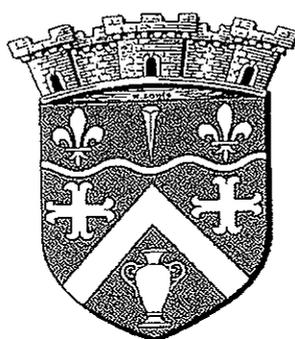


PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 15 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Monsieur le Maire. – Bien, il est 15h00 mes chers collègues, je vais vous inviter à vous installer pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait de manière à ce que nous puissions procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir ouvrir nos travaux. Il convient tout d'abord de désigner un secrétaire de séance ou une secrétaire de séance, et je vais proposer Mme Valérie GIRARD si vous n'y voyez pas d'objection. Non. A l'unanimité, vous êtes élue secrétaire de séance et nous allons pouvoir ouvrir nos travaux qui sont essentiellement financiers et je vais donc passer immédiatement la parole au rapporteur, Claude GARRO.

I. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

1. Approbation du compte de gestion 2013 dressé par Madame le Receveur Municipal

M. GARRO. – Merci Monsieur le Maire. Bien nous allons commencer par l'approbation du compte de gestion 2013 dressé par Madame le Receveur Municipal, on commence soft. Comme chaque année, nous devons approuver ce compte de gestion qui est le pendant de notre compte administratif, puisque si nous, nous sommes ordonnateurs, le percepteur est le comptable et les comptes des deux entités doivent être rigoureusement exacts et similaires. Ce qui est le cas, donc je vais vous demander dans un premier temps de bien vouloir vous prononcer sur la conformité de ces 2 documents et adopter en ce sens le compte de gestion du percepteur.

M. GARRO. – Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (PVR), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS (PVR), Carina COELHO (PVR), Jean FERET (PVR), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE (PVR), Serge RAYNEL Sandra HARTMANN (PVR), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME (PVR), Annette GILLES, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	4	Xavier DUGOIN, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

2. Approbation du compte administratif 2013 du Budget Principal

M. GARRO. – Donc qui dit compte de gestion, dit compte administratif, qui est le document qui retrace la façon dont a été exécuté au cours de l'année le budget de l'exercice, et qui également, en donne le résultat. Ce compte administratif est voté avant le budget puisque son résultat, qui est soit positif soit négatif, qui constate un accident dans des déficits, il devrait être intégré dans notre budget de l'année. Comme le budget auquel il se rattache, le compte administratif est présenté selon les 2 sections traditionnelles, investissement et le fonctionnement. En ce qui concerne notre compte administratif 2013, dont vous avez tous reçu copie ainsi que le petit commentaire explicatif, il se monte en investissements à 4 945 000 €, ce qui représente 82 % du budget de l'exercice. Il a été exécuté ce budget d'investissements à hauteur de 82 % du voté. On y trouve le remboursement du capital de nos emprunts, des immobilisations qu'elles soient incorporelles, corporelles ou en cours, et les principales réalisations sont listées sur le petit document qui vous a été adressé, sur la note d'accompagnement. Les recettes encaissées au cours de la même période, quant à elles, se sont élevées à 5 000 058€ ce qui représentent cette fois 84 % du budget à voter. On y trouve là le fond de compensation de la TVA, la taxe locale d'équipements, diverses subventions, et l'emprunt que nous avons contractés en 2013. Alors, la particularité de cette section d'investissement, c'est qu'elle fait apparaître des reports, c'est-à-dire, des crédits ouverts mais non encore consommés, soit en dépenses soit en recettes, à la clôture de l'exercice précédent. Alors le montant et le détail de ces reports figurent également

sur le petit document support qui vous a été adressé. Alors le résultat de la section d'investissements, il est déterminé en fonction de ces paramètres en y intégrant le résultat de l'exercice antérieur, car en l'espèce il était en déficit. Donc je vous propose de suivre sur la note d'explication qui va avec la délibération, vous constatez que l'exécution des dépenses est faite à hauteur de 4 945 000 €, les recettes à hauteur de 5 000 058 €, l'excédent de l'exercice dont je viens de vous parler 113 348 €, le résultat de l'exercice antérieur reporté qui était un déficit de 5 544 €, nous corrigeons avec les reste à réaliser, en dépenses 621 207 €, en recettes 180 843 €, nous constatons donc à la clôture de l'exercice, au compte administratif 2013 un déficit réel d'investissements de 324 559 €. Je précise à l'attention des nouveaux collègues, qu'en matière d'investissements, les notions de déficit ou d'excédents, n'ont un caractère ni valorisant ni pénalisant, puisque les investissements se poursuivent d'année en année, et ça ne traduit pas une situation ni mauvaise ni bonne. Ceci étant, je passe maintenant à l'exécution de la section de fonctionnement. Alors les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2013 à 17 163 000 € ce qui représentaient 99,5 % de notre budget. Les recettes de fonctionnement quant à elles, ont été de 17 553 000 €, ce qui représentait 101 % du budget de l'exercice. Nous constatons là un excédent de fonctionnement qui est de 390 000 € auxquelles nous avons ajoutés 190 000 €, l'excédent de l'année 2012, pour obtenir un résultat de fonctionnement positif de 581 000 €. En ce qui concerne les recettes et les dépenses de fonctionnement, vous les avez également de détailler sur le petit document support, je n'y reviens pas sauf question particulière.

M. GARRO. – Avez-vous des questions sur ce compte administratif de l'année 2013 ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

M. GARRO. – Excusez-moi. Monsieur le Maire doit quitter la salle.

Monsieur le Maire. – Il faut désigner un Président de séance remplaçant durant mon absence. Je vous propose M. Claude GARRO.

M. GARRO. – Merci Monsieur le Maire. C'est également à l'attention des nouveaux élus, c'est traditionnel, le Maire ne doit pas être présent dans la salle pendant que nous votons sur le compte administratif, puisque ce compte administratif traduit la politique qui a été menée par le Maire tout au long de l'année précédente. Bien, je reviens à mes moutons, je propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	25	Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (PVR), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Xavier DUGOIN (arrivé à 15h05), Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS (PVR), Carina COELHO (PVR), Jean FERET (PVR), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE (PVR), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN (PVR), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME (PVR), Annette GILLES, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	4	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

3. Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2013

M. GARRO. – Le point suivant concerne l'affectation de ce résultat que nous venons de dégager concernant le compte administratif 2013. Donc le résultat positif de compte administratif est de 581 000 €, que nous proposons d'affecter de la façon suivante, 324 000 € vont être virés au budget d'investissements 2014, et 256 000 € resteront employés en recette du budget de fonctionnements 2014. Pourquoi virer 324 000 € au budget d'investissements, parce-que nous avons dégagés un déficit justement d'investissements de 324 000 €, et que nous devons aux premières dépenses le combler. Nous avons un excédent de fonctionnement, dont une partie 324 000 €, sert dans un premier temps, à combler ce déficit.

M. GARRO. – Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas, je propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (PVR), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Xavier DUGOIN, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS (PVR), Carina COELHO (PVR), Jean FERET (PVR), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE (PVR), Serge RAYNEL Sandra HARTMANN (PVR), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME (PVR), Annette GILLES, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	3	Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

4. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2013

M. GARRO. – Exercice traditionnel de la séance du conseil municipal prévoyant le vote du budget, il s'agit de vous donner le bilan des acquisitions et des cessions immobilières qui ont été effectués au cours de l'année précédente. Donc vous allez tous dû recevoir ce document, vous y constatez que la commune en 2013 s'est rendue acquéreur d'un bien, il s'agit d'un terrain qui est situé rue de l'Ormeteau et rue du Puit Massé, avec maisons de ville sur lequel nous avons fait dans un premier temps un parking de 28 places, et dont les affectations ultérieures sont entre autres pour l'extension de l'école de l'Ormeteau, produit de cette cession d'acquisition par la commune 600 000 €. D'un autre côté, la commune a réalisé un certain nombre de ventes, tout au long de l'année, dont vous avez la liste et le détail à la suite. Si on n'a pas proprement parlé de vote, c'est juste un porter à connaissance et une prise d'acte que nous avons bien transmis ces éléments.

M. GARRO. – Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas, je passe donc à la délibération suivante.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

PREND ACTE de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2013.

5. Délibération cadre annuelle fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement

M. GARRO. – Nous pouvons le présenter de deux façons : soit nous passons des biens en fonctionnement parce qu'ils sont inférieurs à une certaine limite, soit nous les passons en investissement car ils sont supérieurs à cette limite. Nous sommes intéressés par la deuxième option. Nous avons tout intérêt à pouvoir passer le maximum d'acquisitions en investissement, puisque de ce fait nous récupérerons dans deux ans la TVA afférente par le biais du Fonds de compensation de la TVA. Le seuil habituel est de 500 € TTC par bien. Il nous est apparu depuis plusieurs années qu'un certain nombre d'achats de 250 € pouvaient être classés en investissement sous réserve que la durabilité du bien soit supérieure à un an. Au travers de cette délibération, nous constatons donc que tous les biens que nous acquerrons, puisque la durabilité est supérieure à un an et dont le montant unitaire TTC s'élève à 250 € et plus, seront comptabilisés en investissement.

M. GARRO. – Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas, je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (PVR), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Xavier DUGOIN, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS (PVR), Carina COELHO (PVR), Jean FERET (PVR), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE (PVR), Serge RAYNEL Sandra HARTMANN (PVR), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME (PVR), Annette GILLES, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	3	Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

M. GARRO. – Ce point concernant le vote des Taux d'imposition a été placé sur l'ordre du jour avant l'adoption du budget. Néanmoins, après vérification auprès du Secrétaire général, nous devons passer d'abord à la présentation du budget. Le vote des taux interviendra ensuite.

6. Adoption du Budget Primitif 2014 du budget général de la commune

M. GARRO. – Vous avez reçu le document, ainsi qu'une petite notice de présentation et d'explication. Les montants et les opérations prévues sont les mêmes que ceux présentés lors du DOB il y a une semaine. Il n'y a pas de changement par rapport au DOB. Notre budget primitif a été élaboré en tenant compte du contexte économique et des nombreuses contraintes dont nous avons dû tenir compte et qui nous sont imposées. Je rappelle que nous subissons à la fois :

- Des augmentations de tarifs, de charges dues notamment à l'augmentation des taux de TVA et la hausse des tarifs de l'énergie. Nous avons par ailleurs à subir cette année la refonte de la grille indiciaire de la catégorie C, ce qui concerne près de 270 agents de notre collectivité. Il y aura aussi des augmentations de charges sociales afférentes. Nous avons à connaître une augmentation conséquente de notre participation au FPIC (contribution à la charge de la CCVE). Nous avons aussi à prendre en compte les frais de personnel et les charges générales liés à la réforme attendue des rythmes scolaires. Tout ceci charge fortement notre budget.

- Une baisse significative des dotations de l'Etat, comme la DGF ou la DSU dont je vous ai longuement parlé précédemment. Les allocations du Département baissent aussi, notamment en matière d'action culturelle ou de petite enfance.

Comme nous vous l'avons rappelé lors de la séance du DOB, nous sommes désireux de conserver pour les habitants de notre ville un niveau élevé de prestations. Nous souhaitons maintenir le soutien à notre monde associatif ainsi qu'aux établissements publics de notre commune.

Par ailleurs, nous souhaitons poursuivre un programme d'investissement qui prépare l'avenir.

Nous avons donc bâti un budget en conséquence. Ce budget est équilibré et financé tout en respectant ses principes.

Je vous rappelle les grands agrégats de ce document. Le budget s'établit à 4,5 M€ en matière d'investissement et à 19 M€ en matière de fonctionnement.

Budget d'investissement 2014

Les investissements comprennent en dépenses les restes à réaliser au 31 décembre 2013 pour 621 K€ et des dépenses nouvelles à hauteur de 3,9 M€.

Je vous en ai donné le détail lors du DOB et ils vous sont rappelés en page 3 de la notice de présentation du budget reçu avec la convocation.

Cette année, le domaine sportif est le poste principal de notre budget d'investissement, notamment avec la reconstruction des vestiaires à Guitton et Rideau et des réfections de courts de tennis entre autres.

Ensuite, vient le secteur scolaire avec d'importants travaux notamment en matière de menuiserie à l'école de la Sablière. Puis, vient le secteur jeunesse avec l'agrandissement de la Maison des jeunes.

Comme chaque année bien évidemment, la voirie communale, l'éclairage public et l'entretien des bâtiments ont été dotés des crédits nécessaires à la conservation et à l'amélioration de notre patrimoine.

Dans cette enveloppe, intervient également l'amortissement de notre dette à hauteur de 1,173 M€.

Ces investissements 2014 seront financés :

- Par des crédits reportés pour 189 K€ (puisque nous avons les dépenses reportées, nous avons les crédits en face) ;

- Par le FCTVA pour 480 K€. Il concerne nos acquisitions immobilières et mobilières de l'année 2012 ;

- Par des cessions à hauteur de 316 K€ ;

- Par des affectations de résultats pour 432 K€. Ce sont des écritures comptables et d'ordre ;

- Par quelques subventions dont le total s'élève à 271 K€ ;

- Par de l'autofinancement, c'est-à-dire d'un prélèvement sur nos recettes de fonctionnement pour financer nos dépenses de fonctionnement. Cette année, notre autofinancement sera de 679 K€.

L'équilibre de la section sera assuré par un emprunt de 1,585 M€, à peu près similaire à celui de 2013 qui s'élevait à 1,5 M€. Néanmoins, compte tenu des remboursements que nous allons faire au cours de l'année sur nos emprunts antérieurs, l'endettement supplémentaire en 2014 ne sera que de 400 K€.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement a été arrêté à hauteur de 19 M€. Il s'agit d'une augmentation de 8,35 % sur le réalisé 2013. Les dépenses sont regroupées en 4 grandes catégories :

- Les charges à caractère général, c'est-à-dire toutes les dépenses courantes de fonctionnement (011), pour 4,630 M€. Dans ce chapitre, nous serons principalement impactés par la hausse des tarifs, la hausse de la TVA et la réforme des rythmes scolaires. Toutes ces hausses vont représenter près de la moitié de l'augmentation globale du chapitre. Il faut le savoir, à l'intérieur de ce chapitre en augmentation, les dépenses n'évoluent pas toutes dans le même sens. Certains postes sont en hausse et d'autres sont en diminution, selon le cas.

- Les dépenses de personnel constituent le poste principal de tous les budgets communaux de France, de Navarre et d'ailleurs. Cette année, elles sont inscrites pour 11,165 M€, donc en hausse de 3,24 % sur le budget 2013. Cette hausse provient en grande partie de la mise en place de la réforme des grilles indiciaires de la catégorie C et de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui va nous imposer de renforcer nos moyens en matière d'encadrement.

- Les autres dépenses de gestion courante sont inscrites au chapitre 65 pour 616 K€. Ce chapitre est en diminution de 9,5 %. Il regroupe entre autres les subventions à nos associations pour 260 K€, les subventions au CCAS, à la Caisse des écoles et les indemnités des élus. Je le signale, ces dernières sont en baisse de 6,15 % sur 2013.

- Enfin, un certain nombre de chapitres ont été regroupés sous le vocable "*autres dépenses*" pour 2,606 M€. Y figurent principalement -à côté de dépenses d'ordre (amortissements)- les frais financiers pour 1,294 K€ et le Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) pour 83 K€ qui est en augmentation de 40 % sur 2013. Nous avons également constitué une enveloppe pour les dépenses imprévues qui peuvent survenir tout au long de l'année 2014 à hauteur de 100 K€. Y figure aussi un autofinancement que nous avons dégagé sur notre budget de fonctionnement pour 679 K€.

Comme en investissement, ces dépenses seront financées à hauteur de 2,051 M€ par les produits des services, perçus par les usagers en contrepartie des activités proposées par la ville (prestations, locations, entrées dans les crèches, haltes garderies, ALSH, MJ, spectacles, conservatoire, revenus des immeubles).

Il s'agira pour 3,415 M€ de dotations et participations, dont 1,805 M€ de DGF (en diminution de 155 K€), de la DSU et la DNP pour 137 K€ (en diminution de 46 K€) et des subventions de la CAF (dont le Contrat enfance) pour 1 M€ (en baisse globale de 40 K€).

Nous trouvons également des recettes diverses pour 660 K€ où figurent des atténuations de charges, des remboursements ou l'excédent de l'exercice antérieur.

Enfin, nous trouvons dans ces recettes de fonctionnement des taxes et redevances dont le produit est perçu par l'Etat, mais attribué aux collectivités locales. Il s'agit des droits de mutation, de la taxe sur les

pylônes, de la taxe sur la consommation finale d'électricité et de l'attribution de compensation de la TP que nous percevons de la CCVE.

L'équilibre final de la section de fonctionnement sera bien évidemment assuré par le produit des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) dont les services de l'Etat fixent les bases et dont nous, conseillers municipaux, votons les taux.

Le produit attendu des impôts locaux cette année pour boucler notre budget est de 9,7 M€.

Voilà comment se présente notre budget 2014, tant en investissement qu'en fonctionnement. Il est parfaitement fidèle aux éléments fournis lors du DOB la semaine dernière.

M. GARRO. – Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas, je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (PVR), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Xavier DUGOIN, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS (PVR), Carina COELHO (PVR), Jean FERET (PVR), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE (PVR), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN (PVR), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
CONTRE	4	Christian RICHOMME (PVR), Annette GILLES, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSTENTION	0	
ABSENT	3	Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

M. Le Maire. – Monsieur le rapporteur, je vous remercie et vous félicite pour le travail accompli afin de boucler ce budget en des périodes difficiles pour les collectivités. Je remercie également les services municipaux qui ont travaillé d'arrache-pied à vos côtés, sous la direction de Gérald GALLET et Isabelle FIZELLE et avec l'ensemble du Service des Finances. Je vous cède la parole sur le point suivant.

7. Vote des Taux d'imposition

M. GARRO. – Il s'agit du vote des taux d'imposition concernant nos impôts directs locaux.

- Le taux de la taxe d'habitation pour 2014 sera fixé à 18,12 %.
- Le taux de la taxe sur le foncier bâti sera fixé à 18,26 %.
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti reste inchangé, à 102,04 %.

Ces taux sont appliqués aux bases de chacune des catégories. Ces bases sont fixées par les services fiscaux et nous procureront le produit final attendu de 9 779 679 €. Avez-vous des questions ?

M. SCHENARDI. – Bien évidemment, nous voterons contre cette augmentation de l'impôt local. Je pense qu'elle intervient à un moment où les Français sont matraqués fiscalement par le Gouvernement de gauche. Augmenter les impôts locaux est un coup de poignard dans le dos des classes moyennes, qui j'imagine sont largement représentées sur Mennecey et qui vous ont élus, malgré le fort taux d'abstention.

Selon votre présentation du budget, vous souhaitez conserver des prestations élevées sur Mennecey. Nous sommes d'accord sur le fond, mais sur la forme cela ne doit pas se faire au détriment du niveau de vie des Menneçois.

M. GARRO. – Nous souhaitons effectivement conserver un haut niveau de vie pour les habitants. L'Etat nous a privés d'un nombre de ressources conséquent. Par ailleurs, du fait des diminutions de ses prestations, l'Etat transfère sur les collectivités la charge de l'impôt. Ce que nous ne pouvons plus faire avec ses aides, nous les transférons sur les habitants. Je vous laisse juge de savoir où se trouve le responsable.

J'abonde dans le sens de votre observation selon laquelle nous sommes une ville de classes moyennes. Autour de cette table, nous sommes tous des citoyens et des électeurs, mais nous sommes aussi des contribuables. Cela ne nous fait donc pas plus plaisir qu'à vous de payer des impôts. Toutefois, nous sommes responsables d'une situation et nous l'assumons.

Monsieur le Maire. – Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non.

Monsieur le Maire. – Pour souscrire aux propos de M. GARRO, nous sommes dans une situation de bon choix. Les pertes de recettes cumulées de la commune -mises en place par le Gouvernement de gauche ou par le Conseil général- atteignent les 7 à 800 K€ en l'espace de 18 mois. Dans le même temps, nous devons faire face à la hausse de la TVA et à la hausse salariale. En effet, la quasi-intégralité des augmentations du budget DRH cette année n'est pas liée à des augmentations ou à des recrutements nouveaux, mais uniquement à une refonte des grilles qui nous est imposée. Nous devons aussi faire face à la hausse d'un certain nombre de prestations, comme tous les Français, notamment sur le coût de l'énergie. Malheureusement, comme tous les Français, les communes sont mises en situation de tension extrême. Face à cette situation, certaines communes ont peut-être de réelles marges de manœuvre et tant mieux pour elles. Effectivement, certaines communes du 92, dans le pourtour de la Défense notamment, ont des excédents qui représentent un budget d'avance. Ce n'est pas la situation de Mennecey. Historiquement, notre commune a un petit budget, car il était essentiellement fondé sur la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe professionnelle lorsqu'elle existait encore, avant d'être transférée à l'intercommunalité. Au regard de la situation imposée aux communes et à Mennecey aujourd'hui, nous avons deux options :

- Soit nous diminuons les services à la population dans une période difficile pour les habitants, et alors la commune renonce à devenir un amortisseur pour les gens les plus en difficulté, ceux qui ont besoin de services de crèche ou de garderie pour pouvoir continuer à aller travailler ;

- Soit nous recourons à une hausse de la fiscalité. Cela ne me réjouit pas en tant que Maire, même si sur le mandat précédent la pression fiscale est restée linéaire. Avec l'ensemble de la majorité municipale et les élus de Mennecey, cela ne m'enchante pas de recourir à cette hausse. Je le fais, car selon moi, c'est une question de responsabilité.

Effectivement, la responsabilité peut être appréciée de manières diverses selon l'endroit où l'on se trouve autour d'une table du Conseil municipal. Je ne vous fais pas de grief, mais il est toujours plus facile lorsqu'on se trouve dans une opposition -sans avoir à boucler un budget, ni à garantir un niveau (ou pas) de prestations de services- de dire "*il faudrait*". J'apprécie que vous ne l'ayez pas fait. Vous n'êtes pas non plus intervenu sur le budget en nous disant : "*il faudrait faire des économies en coupant les crèches ou les associations*". Je ne sais sincèrement pas sur quel poste il serait sain de diminuer nos prestations aux Menneçois en l'état actuel.

Le budget qui vous est proposé grâce au travail mené par Claude GARRO et les services municipaux préserve notre capacité d'investissement et donc de réalisation. C'est important. Il s'agit d'un budget de stabilité par rapport à l'endettement. Il permet de maintenir l'ensemble des services fournis aux Menneçoises et aux Menneçois. Pour nous, c'est essentiel. Après, nul ne peut lire dans le marc de café et savoir de quoi seront faites les prochaines années. Je ne vous le cache pas, je suis très inquiet. Cette année, les dotations de l'Etat baissent de 4 Milliard d'euros sur un montant global de dotations de l'Etat aux collectivités de 70 Milliards d'euros. On nous annonce 11 Milliards d'euros. Après, la question sera de savoir quelle sera la répartition ? Vers quelles communes ? Comment couper ? Je suis effectivement extrêmement inquiet de ce qui nous attend dans les années à venir. Concrètement, nous assistons à un transfert massif de charges de l'Etat sur les collectivités, comme cela n'avait jamais été fait auparavant. Je me rappelle de nos débats avec M. RICHOMME. Il défendait -et c'était bien normal de sa part- l'opposition socialiste sous le mandat du Président SARKOZY en 2008 à propos des lois de décentralisation et d'un certain nombre de transferts de charges. Les collectivités étaient asphyxiées ! Toutefois, les décisions prises sous le Gouvernement de M. SARKOZY ne sont pas comparables aux décisions prises sous le Gouvernement de M. HOLLANDE. Il n'y a aucune comparaison possible. On est en train d'asphyxier les collectivités et de transférer la charge de l'impôt. Aujourd'hui, le Gouvernement réduit de 11 Milliards d'euros ses dotations aux collectivités, mais sans toucher à rien en termes structurels par rapport aux statuts, aux niveaux de charges ou aux compétences imparties aux collectivités. En l'occurrence, ce n'est pas le cas. Le Gouvernement se décharge massivement d'impôts. Il n'augmente pas et n'assume plus un certain nombre de prestations. Il nous laisse responsable de les assumer ou pas, ou d'en être comptables devant les habitants. Très honnêtement, il s'agit pour moi d'une mauvaise manière imposée aux collectivités, mais en tout premier lieu aux Français. Notre commune est compliquée, car nous n'avons pas de grosses marges de manœuvre budgétaires. A l'inverse, nous avons une marge de manœuvre fiscale, même si elle ne fait jamais plaisir. Je parle de marge de manœuvre, car lorsque nous payons l'impôt et le décidons y compris pour soi-même, je paye aussi des impôts à Mennecey puisque j'y habite, il est toujours trop élevé. Néanmoins, Mennecey faisait partie des communes de plus de 10 000 habitants les moins imposées du Département. Sur les 34 ou 35 communes de plus de 10 000 habitants dans le Département, le taux à Mennecey était le 7^{ème} le plus bas.

Même avec l'augmentation proposée aujourd'hui, Mennecy reste dans la deuxième moitié des communes ayant le taux le plus faible. Effectivement, nous sommes sur une augmentation et cela ne fait jamais plaisir. Toutefois, nous nous efforçons de rester dans la bonne moyenne et surtout de continuer à assurer les politiques publiques. Si nous ne les assumions plus, cela mettrait un certain nombre de personnes issues des classes moyennes/classes moyennes supérieures, des classes modestes également, dans des situations de très grandes difficultés et d'augmentation de la précarité.

Monsieur le Maire. – Ceci étant, je vous invite dorénavant à passer au vote avant d'aborder les affaires culturelles qui peuvent rapporter de l'argent. Lorsque nous parlons de budget, il est toujours intéressant de le savoir.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (PVR), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Xavier DUGOIN, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS (PVR), Carina COELHO (PVR), Jean FERET (PVR), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE (PVR), Serge RAYNEL Sandra HARTMANN (PVR), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
CONTRE	4	Christian RICHOMME (PVR), Annette GILLES, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSTENTION	0	
ABSENT	3	Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

II. CULTUREL

Rapporteur : Francis POTTIEZ

8. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la saison culturelle 2014/2015 entre la société FRANCE PIERRE 2 et la commune de Mennecy

M. POTTIEZ – Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'adopter deux contrats de parrainage culturel pour la saison 2014-2015 entre la commune de Mennecy, la Société France Pierre 2 pour un montant de 20 000 € et la société ELRES France pour un montant de 15 000 €.

M. POTTIEZ – Avez-vous des questions ? Non. Je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (PVR), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Xavier DUGOIN, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS (PVR), Carina COELHO (PVR), Jean FERET (PVR), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE (PVR), Serge RAYNEL Sandra HARTMANN (PVR), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Christian RICHOMME (PVR), Annette GILLES
ABSENT	3	Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

9. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la saison culturelle 2014/2015 entre la société ELRES et la commune de MENNECY

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (PVR), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Xavier DUGOIN, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS (PVR), Carina COELHO (PVR), Jean FERET (PVR), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE (PVR), Serge RAYNEL Sandra HARTMANN (PVR), Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Christian RICHOMME (PVR), Annette GILLES
ABSENT	3	Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO

Monsieur le Maire – Merci M. POTTIEZ. Nous reprendrons à partir du prochain Conseil nos horaires habituels, c'est-à-dire généralement le vendredi à partir de 19 H ou 19 H 30. Je vous donnerai rendez-vous dans le courant du mois de juin pour notre prochain Conseil. Merci.

La séance est levée à 15h40



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY